

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU STADE DE ROUDOUROU

MAIRIE DE GUINGAMP CS 50543 22205 GUINGAMP CEDEX Tel : 02.96.40.64.40 fax : 02.96.40.40.67

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 29 avril 2026

Le 29 avril 2026, à 11h, les membres du conseil syndical du Syndicat mixte d'aménagement du Stade de Roudourou convoqués le 22 avril 2026 se sont réunis en séance publique, salle Sérusier, à l'hôtel de ville de la ville de Guingamp.

Etaient présents : M. LE GOFF Philippe, Président, M. MONFORT Charles, M. DE QUELEN François, M. LE LAY Tugdual, M. LOUIS Guillaume, M. GOUYETTE Ludovic, vice-président, M. ECHEVEST Yannick, vice-président, M. LE PESSOT Damien, membres titulaires.

M. BERTHE Thomas, membre suppléant

Absents excusés : Mme LE GALL Déborah, M. LEON Erven

Absents : Mme ROLLAND Véronique, Mme Virginie DOYEN, M. GARREC Loïc

Secrétaire : M. LOUIS Guillaume

DELIB 2026-04-10 – MISE EN ŒUVRE DE LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Rapporteur : Philippe LE GOFF

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1, L 3131-1 et L 4141-1 ;

Considérant que le Syndicat Mixte d'Aménagement du Stade du Roudourou souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,

DONNE son accord pour que le Syndicat accède aux services Actes pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,

DONNE pouvoir au président, ou à son représentant, pour signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture des Côtes d'Armor,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le secrétaire

Guillaume LOUIS



Le président

Philippe LE GOFF

